

## PROCES-VERBAL

de l'assemblée paroissiale du mercredi, 25 janvier 2023, 20h00  
à la salle paroissiale de Morat

### Présences:

<b>Présidence</b>	Elsbeth Fiedler, présidente du Conseil paroissial
<b>Procès-verbal</b>	Zita Schroeter, administratrice
<b>Personnes présentes</b>	53 personnes selon la liste de présences <sup>1</sup>
<b>Ayant droit au vote</b>	49 personnes
<b>Non ayant droit</b>	4 personnes

## I Introduction aux débats

### A Salutations

La présidente de la paroisse, Elsbeth Fiedler, salue les personnes présentes à l'assemblée extraordinaire et exprime sa joie de les voir si nombreuses. Elle salue particulièrement le curé modérateur André Ouédraogo, le curé in solidum P. Anicet et l'ancien curé Thomas Perler, les membres de l'équipe pastorale, respectivement les anciens membres du Conseil paroissial ainsi que Antoinette Gumy, présidente de la Caecilia, et les membres de la Commission financière, MM Hans Zürcher, Walter Dürr et Roland Baechler. Elle mentionne ensuite les personnes qui se sont excusées<sup>2</sup>.

### B Convocation

L'assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 du règlement des paroisses (RP) du 1<sup>er</sup> février 2003 :

- dans le bulletin de la paroisse no 1-2 (janvier/février)
- sur les panneaux publics d'affichage de la paroisse
- sur le site Internet de la paroisse: [www.paroisse-morat.ch](http://www.paroisse-morat.ch)
- dans la feuille officielle du canton de Fribourg no 1 du 6 janvier 2023
- L'ordre du jour, le procès-verbal de l'Assemblée paroissiale du 30 novembre 2022 et le budget de l'exercice 2023 ont été mis à disposition au secrétariat paroissial et sur le site internet de la paroisse.

### **Discussions/remarques :**

Aucune.

### C Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 30 novembre 2022
2. Budget 2023
3. Mot du curé modérateur
4. Divers

### La présidente ouvre l'assemblée.

Avant de passer à l'ordre du jour, Elsbeth Fiedler donne la parole à l'abbé André pour l'introduction.

L'abbé André se réjouit également de la présence nombreuse et appelle à vivre l'assemblée dans un esprit de paix et de fraternité. Il rappelle que le jour de l'assemblée est celui de la conversion de l'apôtre Paul qui avait écrit dans sa première lettre aux Corinthiens « Qu'il n'y ait pas de divisions parmi vous, mais soyez parfaitement unis dans le même état d'esprit et dans la même pensée » et que la paroisse ne peut être forte qu'unie. Les événements de l'assemblée paroissiale du 30 novembre 2022 auraient laissé de tristes traces dans la paroisse, dans les cœurs et même dans les familles et, sans avoir consulté l'équipe pastorale pour cela, il demande pardon au nom de l'équipe.

<sup>1</sup> Liste des présences, partie intégrante du pv, annexe 1

<sup>2</sup> Liste des excusés, partie intégrante du pv, annexe 2

## D Scrutateurs

Elsbeth Fiedler propose Barbara Tschan et Suso Bühlmann comme scrutateur, ceux-ci acceptent cette charge et sont élus par l'assemblée.

## II Débats

### 1. Procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 30 novembre 2022

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 30 novembre 2022 a été mis à la disposition des paroissiens sur le site internet de la paroisse ainsi qu'à l'assemblée, pour consultation et n'est donc pas lu (art. 24, al. 2, litt. a et c du RP).

#### **Discussions/remarques**

André Fonseca a fait savoir qu'il avait demandé deux amendements. L'abbé André souhaiterait également une modification.

#### **Requêtes**

Demande de modification 1 André Fonseca :

Remplacer la phrase « *Si ces deux montants ne devaient pas être réintroduits dans le budget, il recommanderait de le rejeter.* » par « *Si le Conseil paroissial refuse de faire voter des requêtes de la communauté, il recommanderait de rejeter le budget proposé* » (page 5, paragraphe 13).

Demande de modification 2 André Fonseca :

Remplacer la phrase « *Comme des jeunes sont entrés dans la salle pendant l'assemblée, le conseil de paroisse contrôle encore une fois le nombre de votants.* » par « *Comme une famille est entrée dans la salle pendant l'assemblée, le conseil de paroisse contrôle encore une fois le nombre de votants.* » (page 5, paragraphe 16).

Demande de modification Abbé André :

Remplacer la phrase « *L'abbé André récite un texte méditatif sur le thème de l'Avent dans l'ambiance peu festive de la salle.* » par « *Partant du thème de l'Avent le Curé, eu égard à la situation qui prévalait après l'Assemblée générale, a invité les participantes et participants à œuvrer ensemble pour une réconciliation des cœurs pour bâtir une Famille paroissiale vivante et attrayante.* »

Elsbeth Fiedler propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal du 30 novembre 2023 en tenant compte des amendements mentionnés.

#### **Décision :**

Le procès-verbal est approuvé par l'assemblée avec les modifications demandées.

Elsbeth Fiedler adresse ces remerciements à la rédactrice Zita Schroeter.

### 2. Budget 2023

#### **Budget du compte courant 2023**

Elsbeth Fiedler informe que le budget du compte courant 2023 a été publié et passe la parole au conseiller paroissial Jacques Moser pour les explications.

Jacques Moser rappelle que Les paroissiens ont, lors de l'assemblée du 30 novembre 2022, refusé le budget 2023. Le Conseil de paroisse a ensuite examiné le budget et décidé de ne pas le modifier. Les raisons furent expliquées lors de l'assemblée. C'est-à-dire que le Conseil de paroisse possède la compétence financière nécessaire pour couvrir de telles dépenses supplémentaires. Ce raisonnement fut d'ailleurs confirmé par la commission financière. Il signale également que le Conseil de paroisse a, lors de cette période législative, aussi fait usage du crédit supplémentaire, qui fut adopté lors des assemblées paroissiales. Cet instrument fut utilisé d'entente avec la commission financière.

Jacques Moser informe que le conseil de paroisse a reçu deux propositions d'André Fonseca pour le budget du compte courant et demande à l'assemblée s'il y a des demandes de prise de parole sur le budget avant de traiter les propositions.

Dominik Koch prend la parole et dit qu'il ne comprend pas pourquoi les trois propositions n'ont pas été prises en compte lors de la dernière assemblée. Il s'est déjà rendu trois fois à Medjugorje et le conseil de paroisse devrait soutenir les jeunes qui veulent participer au festival de la jeunesse.

Jacques Moser répond que le conseil paroissial a estimé qu'il disposait des compétences financières nécessaires pour allouer le montant nécessaire si suffisamment de participants s'inscrivaient au voyage de Medjugorje.

Il souligne en outre que le budget n'a pas été établi par le conseil paroissial en secret, mais sur la base des indications de l'équipe, et qu'il y a eu une séance de conciliation avec l'équipe pastorale, au cours de laquelle elle a été informée des raisons pour lesquelles le conseil paroissial a refusé le montant pour le festival des jeunes de Medjugorje, et qu'il existe la possibilité d'accorder le financement ultérieurement si un nombre minimum de participants est atteint.

Dominik Koch répond qu'il n'est pas réaliste de trouver beaucoup de participants à ce voyage dans le contexte actuel et trouve dommage que la paroisse ne veuille le soutenir que si au moins cinq participants s'inscrivent.

Mathias Stauffacher ajoute que le conseil de paroisse ne présente un budget que s'il y a un consensus à ce sujet, ce qui était également le cas pour le budget présenté. En outre, le faible nombre de participants a également été évoqué avec la déléguée épiscopale Marianne Pohl, qui partage les préoccupations du conseil paroissial à ce sujet. Le conseil est d'avis qu'au lieu d'organiser son propre voyage avec si peu de participants, l'équipe pastorale pourrait aussi s'associer aux pèlerinages officiels du diocèse.

Véronique El-Khoury demande si le montant de CHF 10'600 sur le compte 394.316.00 est uniquement pour l'utilisation de l'église de Bellechasse.

Zita Schroeter confirme que c'est le cas.

Mathias Stauffacher profite de l'occasion pour informer les participants à l'assemblée que l'obligation de s'inscrire aux messes ordinaires du dimanche à Bellechasse est désormais supprimée. Il est toutefois obligatoire de se munir d'une pièce d'identité et de garer sa voiture sur un parking différent de celui des visiteurs. L'inscription reste obligatoire pour les messes spéciales telles que les confirmations, les premières communions, etc.

Véronique El-Khoury trouve que les coûts d'utilisation de l'église sont très élevés par rapport au nombre de messes et calcule que la paroisse paie ainsi environ CHF 1'000 par messe.

Mathias Stauffacher confirme qu'il s'agit d'un montant important, mais que cet accord a été conclu par les conseils paroissiaux précédents et qu'il n'appartient pas au conseil paroissial actuel de le critiquer. Il fait également remarquer que Bellechasse a fait de gros investissements pour entretenir l'église et que les CHF 10'600 ne représentent qu'une fraction de ce qui est dépensé pour l'entretien de l'église de Morat.

Jacques Moser ajoute que le canton est propriétaire de l'église de Bellechasse et que l'accord entre le canton et la paroisse concernant l'utilisation de l'église n'est pas lié au nombre de messes ni au nombre de fidèles qui assistent aux messes.

Marie-Jo Portmann rappelle qu'avant la conclusion de la convention, le canton avait explicitement demandé à la paroisse si elle souhaitait conserver l'église de Bellechasse comme lieu de culte et qu'il avait été répondu par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, Jacques Moser explique la suite de la procédure. Il donnera d'abord la parole à André Fonseca afin qu'il puisse expliquer ses deux propositions déposées à l'avance. Ensuite, le conseil de paroisse présentera sa proposition afin que les propositions puissent être comparées. Il sera également possible de demander un vote à bulletin secret, puisque André Fonseca a déjà annoncé dans son mail au conseil de paroisse du 21 janvier 2023 vouloir le demander.

André Fonseca présente ses deux demandes :

Compte <b>390.313.06 Apéros et invitations:</b>	Une <b>augmentation de CHF 1'000.-</b> avec un nouveau total de CHF 3'500.-.
Compte <b>391.318.14 Pastorale des jeunes:</b>	Une <b>augmentation de CHF 1'200.-</b> avec un nouveau total de CHF 6'000.-.
Compte <b>390.313.04 Objets de culte:</b>	<b>Suppression</b> du montant de <b>CHF 6'090.-</b> pour la restauration d'objets de culte du budget du compte courant
Fonds <b>2805 Objets de culte:</b>	<b>Retrait</b> du montant de <b>CHF 6'090.-</b>

En supprimant le montant de CHF 6'090 du budget du compte courant 2023, l'excédent de dépenses de CHF 2'315 prévu au budget se transformerait en un **excédent de recettes de CHF 3'775.**

Parallèlement, le solde du fonds **2805 Objets de culte** passerait de 57 000 CHF à 50 910 CHF.

Jacques Moser présente les propositions du Conseil de paroisse :

Compte <b>390.313.06 Apéros et invitations:</b>	Une <b>augmentation de CHF 1'000.-</b> avec un nouveau total de CHF 3'500.-.
Compte <b>391.318.14 Pastorale des jeunes:</b>	Une <b>augmentation de CHF 1'200.-</b> avec un nouveau total de CHF 6'000.-.
Compte <b>390.313.04 Objets de culte:</b>	Une <b>réduction de CHF 2'200.-</b> avec un nouveau total de CHF 4'190.-.

L'excédent de dépenses dans le budget 2023 reste donc inchangé à **CHF 2'315.**

**Questions/remarques :**

Aucune.

**Autres demandes :**

Aucune.

Jacques Moser explique à l'adresse d'André Fonseca que le conseil paroissial est donc prêt à intégrer dans le budget les deux augmentations demandées par André Fonseca, mais qu'il propose un autre mécanisme de compensation. Jacques Moser informe que l'augmentation des montants budgétaires et les compensations correspondantes feront l'objet d'un seul vote. Il demande à André Fonseca s'il maintient sa proposition compte tenu de la contre-proposition du conseil de paroisse.

André Fonseca répond qu'il retire sa demande.

Jacques Moser demande à André Fonseca s'il souhaite demander un vote à bulletin secret.

André Fonseca répond par l'affirmative.

Jacques Moser lit l'art. 19 al. 1 et 2 du *Règlement sur la gestion des paroisses* pour l'information des participants à l'assemblée : «1 L'assemblée vote à main levée. 2 Toutefois, le vote a lieu au bulletin secret lorsque la demande en est admise par le cinquième des paroissiens actifs présents. »

Les participants à l'assemblée votent sur la demande de procéder au vote à bulletin secret sur la proposition du conseil paroissial concernant le budget 2023.

<b>Résultat :</b>	
Nombre de voix pour la proposition :	11
Nombre de voix contre la demande :	29
Nombre d'abstentions :	8

La demande de vote à bulletin secret est donc acceptée, car un cinquième des votants correspondrait au nombre de 10 personnes.

Il est procédé au vote à bulletin secret sur la proposition du conseil paroissial concernant le budget 2023 :

<b>Résultat :</b>	
Nombre de bulletins de vote distribués :	49
Nombre de votes reçus :	48
Nombre de voix pour la proposition :	44
Nombre de voix contre la demande :	2
Nombre d'abstentions :	1
Nombre de votes nuls :	1

La proposition du conseil paroissial est ainsi acceptée.

Jacques Moser informe les participants à l'assemblée que la prochaine étape consiste à voter le budget 2023<sup>3</sup>. La version du budget présentée par le conseil de paroisse a été publiée sur le site web de la paroisse et distribuée sous forme papier au début de l'assemblée. En outre, les totaux des différents domaines budgétaires du budget du compte courant figurent dans la présentation Powerpoint<sup>4</sup>. Le vote a lieu en tenant compte des modifications apportées aux comptes **390.313.06 Apéros et invitations**, **391.318.14 Aumônerie des jeunes** et **390.313.04 Objets de culte** par la proposition acceptée du conseil de paroisse.

Jacques Moser a demandé à André Fonseca si, dans ce cas également, il demandait un vote à bulletin secret.

André Fonseca répond par l'affirmative.

Les participants à l'assemblée votent à main levée sur la proposition de procéder au vote à bulletin secret sur le budget global 2023 en tenant compte des modifications décidées.

<b>Résultat :</b>	
Nombre de voix pour la proposition :	8
Nombre de voix contre la demande :	32
Nombre d'abstentions :	6

La demande de vote à bulletin secret est donc rejetée, car un cinquième des votants correspondrait à dix personnes.

Les participants à l'assemblée ayant le droit de vote se prononcent donc à main levée sur l'acceptation du budget global 2023 présenté par le conseil paroissial, en tenant compte des modifications selon la proposition acceptée du conseil paroissial.

<b>Résultat :</b>	
Nombre de voix pour l'adoption du budget 2023 :	43
Nombre de voix contre l'adoption du budget 2023 :	0
Nombre d'abstentions :	5

Le budget 2023, compte tenu des modifications selon la proposition acceptée du conseil paroissial, est ainsi adopté.

Jacques Moser donne la parole à Elsbeth Fiedler.

### 3. Mot du curé modérateur

L'abbé André remercie les participants à l'assemblée pour le déroulement respectueux de celle-ci et lance un appel pour trouver des candidats pour le conseil paroissial.

### 4. Divers

Chantal Chervet prend la parole pour remercier chaleureusement le conseil de paroisse pour son engagement.

Elsbeth Fiedler explique aux personnes présentes qu'il n'y a actuellement pas de candidats pour le conseil paroissial, comme l'a mentionné l'abbé André. Si cela reste ainsi jusqu'à la date limite de dépôt des listes, le 30 janvier 2023, un scrutin sans dépôt de liste aura lieu le 2 avril 2023 à la majorité relative.

*[Note de la présidente de la paroisse : Selon les informations fournies par le secrétaire général de la CEC, Monsieur David Neuhaus, la paroisse est tenue d'organiser un premier tour de scrutin à la majorité absolue dès le 12 mars 2023 (art. 5 de l'arrêté du 11 octobre 2022 convoquant le corps électoral des paroisses catholiques du canton de Fribourg pour le dimanche 12 mars 2023 en vue du renouvellement intégral des Conseils paroissiaux: Election sans dépôt de listes: S'il n'y a pas de listes de candidats, un premier tour est organisé à la majorité absolue et si nécessaire un deuxième tour, à la majorité relative (art. 87 à 90 REDPE).)]*

<sup>3</sup> Budget compte courant 2023, partie intégrante du pv, annexe 3

<sup>4</sup> Présentation PowerPoint, partie intégrante du pv, annexe 4

Elsbeth Fiedler revient ici sur le changement des conditions d'accès à l'église de Bellechasse et Mathias Stauffer explique, à l'aide du plan de la présentation Powerpoint, l'emplacement du parking pour les participants aux messes dominicales ordinaires.



La parole n'étant pas demandée, Elsbeth Fiedler clôt l'assemblée et remercie toutes les personnes présentes pour leur participation.

L'assemblée se termine à 22h05.

Morat, 30 janvier 2023

La présidente

Elsbeth Fiedler  
Présidente du Conseil paroissial

La secrétaire du procès-verbal

Zita Schroeter  
Administratrice

Remarque : pour consulter les annexes mentionnées dans le procès-verbal, veuillez les demander par e-mail à [administration@paroisse-morat.ch](mailto:administration@paroisse-morat.ch). Pour les recevoir sous forme imprimée par la poste, veuillez indiquer votre adresse postale, sinon elles seront envoyées sous forme numérique par e-mail.